



# INP / APN NETWORK

## BULLETIN

International Council of Nurses • Conseil international des infirmières • Consejo internacional de enfermeras

3, place Jean-Marteau • CH-1201 Geneva

N°5 juin 2006

### Nouvelles du Réseau IE/IS, par Rosemary Goodyear, Présidente

#### Le mot de la Présidente

Tout au long de l'année écoulée, les membres du groupe directeur ainsi que les présidentes de sous-groupes ont communiqué par courrier électronique interposé. Cette manière de procéder a permis aux membres des groupes de partager toute l'information nécessaire. Les membres du Réseau peuvent désormais communiquer directement avec les membres du groupe directeur et avec les directrices des sous-groupes en cliquant sur leur nom depuis le site Internet. Des fiches d'information concernant le Réseau ont été préparées. Elles seront diffusées lors de la Conférence de juin 2006. Le document sur le domaine et les normes de la pratique avancée est en cours de révision finale.

Notre réunion de Sandton (du 28 au 30 juin, Afrique du Sud) s'est parfaitement déroulée. Il s'agissait de notre première rencontre en Afrique du Sud. Les participantes venaient du monde entier. Le CII reçoit actuellement les résumés pour la conférence 2007 qui aura lieu à Yokohama (Japon) du 21 mai au 1er juin. Pour davantage d'informations, consultez notre site Internet : <http://www.icn-apnetwork.org>.

Rosemary Goodyear, Présidente  
Groupe directeur central  
Réseau CII IE/IS

### Réglementation

**La réglementation des infirmières de pratique avancée au Royaume-Uni et prescription infirmière, par Helen Ward**

**La réglementation des infirmières de pratique avancée:**

Suite à une campagne de longue haleine du Royal College of Nursing (RCN), et en particulier de la RCN Nurse Practitioner Association, le Conseil des soins infirmiers et obstétriques du Royaume-Uni (NMC) a décidé, en décembre 2005, de créer un sous-ensemble du registre des

infirmières où seront inscrites les infirmières de pratique avancée. Le titre protégé sera celui de "Registered Advanced Nurse Practitioner". Le cadre réglementaire a été mis au point à partir des domaines et compétences génériques de pratique infirmière spécialisée élaborés par le NONPF aux États-Unis en 2001. Ces domaines et compétences ont été validés par le RCN en 2002. Le registre couvrira l'Angleterre, l'Écosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord.

Ce sous-ensemble devait être prêt en août 2006. Cependant, cette date a été repoussée dans l'attente des autorisations nécessaires. Les infirmières praticiennes actuelles seront intégrées au registre tout au long d'une phase de transition de cinq ans. Dès 2010, seules les infirmières ayant réussi un programme de formation validé par le NMC seront autorisées à s'inscrire au registre en tant qu'infirmières de pratique avancée.

### Ici et ailleurs

#### Prescription infirmière en Angleterre

La prescription infirmière est désormais désignée par l'expression "prescription par des agents non médicaux" ("Non Medical Prescribing"), étant donné que les pharmaciens et certains professionnels paramédicaux (physiothérapeutes par exemple) sont couverts par les nouvelles mesures.

#### Table des matières

Le mot de la Présidente	1
Réglementation	1
Ici et ailleurs	1
Nouveau réseau d'infirmières	2
Nos membres nous disent	3
Communications	4
Conférence sur la réglementation	4

Cette information ne vaut que pour l'Angleterre puisque, selon le principe de dévolution, les autres régions du Royaume-Uni sont libres d'appliquer des versions modifiées de ces dispositions. Dès le 1<sup>er</sup> mai 2006, toutes les infirmières ayant suivi avec succès un programme homologué de prescription non médicale (anciennement "Extended Nurse Prescribing") seront habilitées à prescrire tous les médicaments répertoriés dans le British National Formulary (BNF). Les infirmières seront toujours tenues de respecter les directives et politiques locales et ne pourront prescrire que dans le champ de leur pratique professionnelle. Certains médicaments pourront faire l'objet de mesures d'exception.

### **Promotion de la pratique avancée des soins infirmiers en Nouvelle-Zélande / Aotearoa ("le pays du long nuage blanc"), par Ken Wysocki, MS, FNP-C (USA)**

Aux États-Unis, l'expression "infirmière de pratique avancée" englobe les infirmières praticiennes, les infirmières cliniciennes spécialistes, les infirmières obstétriciennes et les infirmières anesthésistes. En Nouvelle-Zélande, la pratique infirmière avancée ne concerne que les infirmières praticiennes et les infirmières cliniciennes spécialistes. Il n'existe en effet pas de filière de formation nationale ni d'instance d'homologation à l'intention des infirmières anesthésistes. Le programme national de formation aux soins obstétricaux est, quant à lui, distinct des soins infirmiers. Il n'est pas nécessaire d'être une infirmière diplômée pour suivre ce programme.

La prescription par des infirmières praticiennes a été formellement introduite par le Premier ministre en septembre 2005, soit plusieurs années après que les sages-femmes ont elles-mêmes été dotées de ce pouvoir en Nouvelle-Zélande, mais seulement un an après l'homologation de la pratique infirmière avancée. Le Conseil des soins infirmiers a reçu les premières demandes d'autorisation de prescription par des infirmières praticiennes en décembre 2005. Le Conseil des soins infirmiers de la Nouvelle-Zélande a publié en 2005 les conditions régissant l'octroi de cette capacité : les infirmières doivent avoir obtenu un diplôme de niveau Master dans leur domaine de pratique ou un diplôme équivalent à l'étranger ; elles doivent également faire l'objet d'une évaluation par rapport aux compétences de pratique infirmière avancée émises par le Conseil. Le règlement impose par ailleurs le suivi d'un minimum de quarante heures par an de développement professionnel ainsi qu'une pratique infirmière avancée de quarante jours par an. Toute demande de renouvellement de l'homologation doit s'accompagner de la preuve du maintien des compétences ainsi que d'une évaluation multidisciplinaire par des pairs.

La formation des futures infirmières praticiennes est complexe, compte tenu de la nécessité de leur

donner les moyens d'acquérir des connaissances et des aptitudes dans leur domaine de pratique spécialisée. En tant qu'enseignants, nous devons évaluer le degré de confiance et de compétence des étudiantes dans leur domaine de spécialisation. Je préconise que la Nouvelle-Zélande adopte, comme aux États-Unis, un modèle de catégories d'homologation d'infirmières spécialistes qui soit fondé sur des populations, et non sur des catégories de maladies. Ceci permettrait d'intégrer les programmes de formation à la pratique avancée des soins infirmiers au processus d'homologation par le Conseil des soins infirmiers.

### **Canada (<http://www.cna-nurses.ca>)**

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AICC) a reçu 8,9 millions de dollars pour mettre en œuvre l'Initiative canadienne sur les infirmières et infirmiers praticiens (ICIIP). L'ICIIP est née de l'engagement visionnaire du "Nurse Practitioner Planning Network" (NPPN), un groupe canadien représentant les parties intéressées du secteur des soins infirmiers, y compris les organismes de réglementation, les associations professionnelles et les gouvernements.

La vision de l'ICIIP est d'améliorer les services de santé canadiens par l'intégration du rôle des infirmières et des infirmiers praticiens. Le mandat de l'Initiative est de proposer des recommandations pour cinq composantes stratégiques : législation et réglementation, pratique et évaluation, planification des ressources humaines de la santé, formation, gestion du changement, marketing social et communications stratégiques.

La conférence 2008 aura lieu à Toronto, au Canada.

### **Pays-Bas**

Les infirmières praticiennes des Pays-Bas disposent du pouvoir de prescription le 12 avril 2006.

### **Hong Kong, par Alice TSO Shing-yuk**

Lors de sa visite en mai 2006, le Dr Loretta Ford a donné une impulsion au développement du rôle d'infirmière de pratique avancée. Cette démarche a fortement influencé nos voisines, les dirigeantes infirmières chinoises. Les dirigeantes de Hong Kong ont tissé, avec plusieurs hôpitaux de Qingdao, des liens étroits autour d'un programme de développement de la pratique infirmière avancée. Les infirmières de Hong Kong et de la Chine travaillent ainsi, ensemble, aux progrès de la pratique infirmière avancée dans la région.

### **Un nouveau réseau du CII fédère les infirmières des régions rurales, par Sally Reel**

Le Conseil international des infirmières annonce la création du Réseau des infirmières des zones rurales et reculées (ICN-RRNN), inauguré lors du 4e Congrès international sur les soins infirmiers dispensés en zone rurale, qui s'est tenu à Sudbury (Ontario, Canada). À l'heure actuelle, les membres du Réseau proviennent

essentiellement de l'Australie, du Botswana, du Canada, de l'Iran, de l'Irlande, du Japon, de la Thaïlande, du Royaume-Uni et des États-Unis.

Selon Mme Christine Hancock, Présidente, « Le CII a à cœur d'aider les infirmières des régions rurales et reculées dans leur travail, de même qu'à promouvoir des opportunités d'échanges d'idées et d'expertise. »  
« En 2003, plus de trois milliards de personnes, soit près de la moitié de la population mondiale, vivent en zone rurale. Pour améliorer la santé de ces populations, le nouveau Réseau du CII développera des partenariats avec la communauté des soins infirmiers au sens large pour faire avancer la science des soins infirmiers ruraux dans le contexte mondial.

Si les grandes tendances sont à l'urbanisation croissante, notamment dans les régions développées, la majorité de la population des régions moins développées vit encore dans les campagnes. Cette tendance a des conséquences pour la disponibilité des services de santé destinés aux populations rurales. En effet, les systèmes de santé (y compris ceux des pays développés), ne sont souvent pas en état de remplir les besoins de populations éloignées ou rurales.

Selon le Dr Sally Reel, présidente du Conseil consultatif du Réseau, professeur au Collège des soins infirmiers de l'Université de l'Arizona, « le lancement du Réseau est une démarche importante et correspond à une reconnaissance du rôle important que les infirmières jouent dans la fourniture de soins de santé aux populations rurales. Le Réseau permettra aux infirmières de faire entendre leur voix au plan international. Il légitimera d'autre part le développement de la base de connaissances et de la science de la pratique infirmière rurale. Bénéficiant, à travers le Conseil international des infirmières, d'une plate-forme reconnue et respectée, le Réseau servira de référence mondiale pour les soins infirmiers ruraux dans le monde entier. »

Le réseau constituera une ressource dynamique qui :

- Servira de plate-forme mondiale pour les infirmières des régions rurales et la discussion de leurs problèmes
- Permettra la promotion d'une pratique rationnelle des soins infirmiers en régions rurales
- Facilitera l'échange du savoir et de l'expérience nécessaires au progrès de la science et de la pratique des soins infirmiers en régions rurales
- Organisera des réunions et des conférences

La communication entre membres du réseau se fera, entre autres, par l'intermédiaire du site Internet du CII et son tableau d'affichage virtuel, par la publication

régulière d'un bulletin et enfin par des réunions et des conférences.

### **Activités de nos membres**

#### **Expériences: Une Américaine au Japon, par Sachiko K. Claus**

J'ai récemment passé plusieurs mois au Japon dans le cadre d'une année sabbatique. Je me suis trouvée en contact étroit avec les nombreux aspects du système de santé japonais. Étant donné mon expérience d'infirmière praticienne familiale aux États-Unis, j'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de discuter des opportunités offertes aux infirmières de pratique avancée dans ce pays. Voici quelques observations sur les rôles de pratique avancée au Japon.

Pour répondre aux besoins d'une population vieillissante, le gouvernement japonais a introduit, ces dix dernières années, de nombreux programmes de formation aux soins infirmiers au niveau du baccalauréat et de l'enseignement supérieur. En 2006, on compte ainsi 140 diplômés de baccalauréat et plus de 70 programmes de formation de niveau Master ou supérieur. Le Japon connaît depuis quelques années de grands progrès en matière de connaissances et de technologies. Cette tendance entraîne le développement des rôles de pratique infirmière avancée, comme par exemple ceux d'infirmière clinicienne spécialiste et d'infirmières diplômées spécialisées. Des programmes de formation supérieure préparent actuellement aux rôles d'infirmières cliniciennes spécialistes en soins cardiovasculaires, en santé psycho-mentale, en oncologie, en gériatrie et en soins critiques. Un programme de formation supérieure prépare au rôle d'infirmière obstétricienne (l'autre filière de formation est celle du diplôme). Au-delà du niveau d'enseignement infirmier de base, les infirmières japonaises peuvent acquérir des spécialisations dans plusieurs domaines : des certifications en ostomie, contrôle des infections, gestion des risques, soins de patients en phase terminale sont par exemple dispensés dans le cadre de programmes de formation continue.

Les rôles de pratique clinique avancée tels que ceux d'infirmière praticienne et d'infirmière anesthésiste n'ont pas encore été introduits au Japon, contrairement à d'autres pays occidentaux. La question de savoir si ces rôles sont nécessaires ou souhaitables dépend des besoins de santé de la population, de raisons culturelles ainsi que des points de vue relatifs à la manière dont les soins de santé doivent être dispensés, et par qui.

Les citoyens japonais sont protégés par un système national d'assurance maladie. Leurs besoins de santé sont relativement bien couverts, pour un coût raisonnable, et ce depuis assez longtemps. En 2002, une assurance de soins à long terme (Kaigo hoken) a été introduite. Certains services de santé à domicile ont connu des progrès rapides. Par contre, et comme dans les autres "États providence" occidentaux et comme aux

États-Unis, ces dernières années ont vu l'émergence d'un nombre croissant de problèmes dans les systèmes de santé, liés à l'augmentation des coûts de la santé. Les citoyens sont contraints de prendre en charge une part croissante de ces coûts. D'autre part, on constate depuis quelques années une pénurie croissante d'obstétriciens, de pédiatres et d'anesthésistes, surtout dans les communautés rurales. L'accès aux services de santé, comme par exemple les soins ambulatoires, est entièrement libre. Il n'y a aucun contrôle à ce niveau. Les citoyens peuvent donc avoir recours aux soins spécialisés de leur choix.

Compte tenu de la situation actuelle du système de santé japonais, les rôles de pratique infirmière avancée (infirmière praticienne, infirmière anesthésiste, etc.) pourraient contribuer à l'amélioration et à la rentabilisation de la fourniture de services de santé. L'infrastructure nécessaire à la formation d'infirmières de pratique avancée existe déjà, dans le cadre des programmes de formation universitaire supérieure. Un comité de représentants des collèges de soins infirmiers du Japon s'occupe de promouvoir ces rôles.

#### **S'installer en Europe? par Galadriel Bonnel**

Avez-vous déjà songé à tout quitter et à repartir de zéro dans un nouveau pays ? Pour ma part j'y ai trouvé mon compte. Aux États-Unis, j'ai travaillé dans des unités de soins intensifs pendant six ans et comme infirmière praticienne de santé familiale pendant deux ans. Installée maintenant en France, je prépare un Master en éducation sanitaire, à côté de l'apprentissage du français. Il s'agit d'un nouveau diplôme, destiné à répondre à un besoin que la France a identifié depuis peu : la prévention dans les soins de santé. Selon le Ministère de la santé, je suis quasiment assurée d'obtenir une équivalence pour mon diplôme d'infirmière. Une fois naturalisée française (une procédure qui peut durer de quelques mois à plusieurs années), j'aurai l'autorisation de pratiquer.

Si tout va bien, je ferai un stage au sein de la Croix-Rouge dans le cadre de ma thèse en éducation sanitaire. À l'heure actuelle, les diplômes obtenus aux États-Unis ne sont pas automatiquement reconnus par la France, une situation qui pourrait changer dès l'an prochain. Chaque année, je retourne brièvement au pays pour y entretenir mes compétences d'infirmière praticienne. Ce rôle n'existe pas en France, comme je l'ai découvert avec quelque humilité. Cependant, je veux absolument m'intégrer dans le système français, voire européen, et espère ainsi apporter ma contribution. Je prévois de me lancer dans un Master en recherche, puis dans un doctorat en sciences de l'éducation. Mon projet de recherche porte sur les attitudes, les idées, etc. des infirmières et médecins quant à la promotion de la

pratique infirmière en France à un niveau comparable à celui des infirmières praticiennes. Si tout va bien, il devrait être accepté. Par ailleurs, j'ai été nommée assistante à temps partiel dans une université de Londres. Dès cet automne, j'y enseignerai l'anatomie à des infirmières praticiennes. D'ici là, pendant le mois de juillet, je reprendrai mon travail dans une clinique aux États-Unis où je m'occupe d'enfants et d'adultes.

*Pour des informations sur les possibilités d'emploi dans l'Union européenne, consultez :*  
[http://europa.eu/index\\_en.htm](http://europa.eu/index_en.htm).

#### **Communications**

Plusieurs de nos sous-groupes recherchent activement de nouveaux membres. Nous vous invitons à vous impliquer. Pour toute question au sujet des activités, des engagements en matière de temps, vous pouvez prendre contact avec les présidentes des sous-groupes (voir notre site Internet). Le comité des communications souhaite que le bulletin d'information soit le reflet de la situation de la pratique infirmière avancée au niveau mondial. Dites-nous ce qu'il se passe chez vous ! Vous pouvez nous informer par courriel ([sheer@udel.edu](mailto:sheer@udel.edu)).

#### **8<sup>e</sup> Conférence internationale sur la réglementation, 2 et 3 juin 2007, Yokohama, Japon**

Le Conseil international des infirmières et l'Association des infirmières du Japon, en collaboration avec les Ministères de la santé, du travail et de la sécurité sociale de ce pays, ont le plaisir d'annoncer la tenue de la 8<sup>e</sup> Conférence internationale sur la réglementation des professions infirmière et obstétrique.

La conférence sera consacrée à des questions importantes en rapport avec la réglementation des infirmières et de sages-femmes, essentielles à la protection du public.

La conférence sera l'occasion de partager des informations, des exemples de meilleures pratiques et d'approches innovantes pour résoudre les problèmes de réglementation professionnelle, dans un contexte de demande croissante de sécurité. Des intervenantes prestigieuses s'exprimeront en séance plénière sur la réglementation et la protection du public. Des sessions parallèles et des affichages traiteront des thèmes suivants :

- Gouvernance d'entreprise
- Évaluation des compétences
- Discipline
- Accréditations et équivalences
- Réglementation des soins obstétricaux

Pour des informations sur l'inscription ou la soumission de résumés, consultez :  
<http://www.icn.ch/regulationconference2007.htm>.